

la loi des tables???

Par **Cindy**, le **24/10/2007** à **02:16**

Coucou à tous!!! Qui peut me définir la loi des 12 tables??? j'ai fait des recherches mais je n'ai aucune donnée..merci mille fois de m'aider...!!!
cordialement!!!

Par **yanos**, le **24/10/2007** à **10:13**

Salut à toi

Ah je suis content enfin une question sur l'Histoire du Droit romain !!!

Alors je me lance...

La loi des 12 Tables date de -449 avant JC, pendant l'époque de la royauté à Rome. C'est l'époque de l'Ancien Droit romain (période archaïque). C'est un corps de lois écrites créées par les romains. Elle résulte d'une lutte entre les praticiens (membres du Sénat) et les plebeiens (peuple). Les pontifs, recrutés parmi les praticiens, ont le monopole de l'interprétation des lois, mais les plebeiens les accusent de s'occuper que de leurs intérêts financiers. La plebe veut une publication des lois pour plus de transparence.

Les magistrats ordinaires vont être supprimés et remplacés par des magistrats exceptionnels élus pour un an par le peuple, les Decemvirs. Ce sont eux qui sont à l'origine de la loi des 12 Tables en s'inspirant des lois de Solon (grèce). Ils créent d'abord 10 lois mais elles sont insuffisantes, les 12 Tables sont nées...

Pour leur contenu, en gros c'est ça :

Trois premières Tables : procédure, actions.

Tables 4 et 5 : pater familias, tutelle, curatelle, succession, testament.

Table 6 et 7 : "jus rerum", droit des biens.

Autres Tables : crime public, injures, violences, ingiènes, incinération, vengeance privée...

Les lois sont claires et courtes, faciles à retenir.

Voilà, si tu veux d'autres infos, previens moi.

Par **Cindy**, le **24/10/2007** à **20:53**

MERCI BEAUCOUP YANOS!!!!

Par **yanos**, le **24/10/2007** à **21:04**

A ton service...